

## MA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2020)

## VOTRE FOYER

## ÉTAT CIVIL

MME PEZET AMIRAT CAMILLE

Née PEZET AMIRAT

Date et lieu : 13/03/1996, PARIS 12 (75)

n° fiscal : 3025130912181 C

Vous êtes célibataire

## PERSONNES À CHARGE

## ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

la déclaration  
automatique  
comment ça marche ?

## 1 Vérifiez toutes les données

- il ne doit rien manquer
- l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)

2 si tout est correct et complet,  
vous n'avez rien à faire

Sinon :  Déclarer en ligne

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr



Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr

## VOTRE ADRESSE

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 50 RUE GABRIEL PERI  
2021 92320 CHATILLON



## CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur



## VOS COORDONNÉES BANCAIRES

TITULAIRE : MME PEZET AMIRAT CAMILLE

IBAN : FR29 2004 1000 016X XXXX XXX2 047

BIC : PSSTFRPPPAP

*Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».*



## VOS REVENUS ET CHARGES 2020 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
Salaires (PEZET AMIRAT CAMILLE)	8 000	160	1AJ
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u>			
VILLE DE PARIS	6 772	160	
WHY NOT PRODUCTIONS	1 228	0	



### Réductions et crédits d'impôt

Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2020, pensez à les déclarer.



## VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2020 CONNU(S) (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

MONTANT en euros	
Impôt avant crédits d'impôt	0
Crédits d'impôt	0
Impôt net	0
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2020	0
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2020	0
Retenue à la source déjà payée	- 160
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	0
<b>Montant qui sera remboursé</b>	<b>160</b>
Revenu fiscal de référence	7 200
Nombre de parts	1

Ce montant sera remboursé par virement sur le compte bancaire communiqué.

## VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer	0,00%
---------------	-------

Sauf action de votre part en 2021 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## Avez-vous tout vérifié ?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impôts.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier :

 Déclarer en ligne

dans votre espace particulier d'impôts.gouv.fr